



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES  
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 188-F  
27 mars 1998  
Original: français

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

---

SÉANCE PLÉNIÈRE

PROCÈS-VERBAL

DE LA

QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 24 mars 1998 à 14 h 10

**Président par intérim:** M. E. BORG (Malte)

**Sujets traités**

**Documents**

- |   |   |           |
|---|---|-----------|
| 1 | Séance stratégique: "Développement des télécommunications dans le monde; lignes d'évolution et stratégies" (suite)                  | -         |
| 2 | Documents de base de la Conférence  | 2, 3, 4   |
| 3 | Rapport sur la mise en oeuvre des 12 programmes du Plan d'action de Buenos Aires et activités opérationnelles du BDT de 1994 à 1997 | 5, 64, 87 |

## **1 Séance stratégique: "Développement des télécommunications dans le monde; lignes d'évolution et stratégies" (suite)**

1.1 Le **Vice-Ministre de la planification et du développement de la République islamique d'Iran** fait tout d'abord remarquer que la libéralisation et la privatisation sont la conséquence logique du développement des télécommunications et imposent de trouver des solutions telles que ces processus mènent à un réseau de télécommunication mondial harmonisé servant les intérêts de tous. Cela suppose une coopération multilatérale et non un courant unilatéral d'information. Ce réseau doit servir à transmettre la masse des connaissances qui est le patrimoine commun de l'humanité pour favoriser la paix et la compréhension mutuelle et non pour asseoir des dominations technologiques et culturelles. L'UIT peut jouer un rôle catalyseur si toutes les parties y mettent l'effort et la volonté nécessaires. Il faut espérer que la Conférence en cours contribuera à la réalisation de cet objectif.

1.2 Le **Ministre de l'information, des postes et des télécommunications du Zimbabwe** émet le voeu que la Conférence de La Valette donne lieu à un programme d'action fondé sur un bilan des succès et échecs de celui de Buenos Aires. Conscient du rôle capital des télécommunications dans le développement socio-économique, le Zimbabwe a entrepris une politique de libéralisation et de restructuration du secteur qui s'est traduite par un fort développement des services de base, lequel a lui-même induit un développement très fort de la demande, d'où la nécessité de solutions novatrices. En matière de nouveaux services, Internet se développe rapidement et l'expansion des services de téléphonie cellulaire a dépassé toutes les prévisions. Pour ce qui est de l'avenir, le Zimbabwe a formulé une stratégie visant à réaliser l'accès universel aux communications par téléphone et par Internet au cours de la première décennie du prochain millénaire. Le secteur privé est invité à participer à la réalisation de cette oeuvre ambitieuse. Le Zimbabwe attache par ailleurs une grande importance au développement de la capacité africaine en matière de services de base, et le groupe africain proposera un projet de résolution à cet effet.

1.3 Le **Directeur général des affaires internationales du Ministère des postes, télégraphes et téléphone de l'Arabie saoudite** indique que le développement des télécommunications dans son pays a connu un saut qualitatif, favorisé par le fait que, comme dans les autres pays du Golfe, l'environnement économique a toujours été fondé sur le marché. L'Arabie saoudite est en train d'achever la privatisation de son secteur des télécommunications. Le réseau de télécommunication est déjà développé et la troisième phase de son extension doit permettre d'installer plus de 1,5 million de lignes nouvelles, auxquelles il faut ajouter les systèmes GSM. Son pays coopère par ailleurs avec l'UIT sur tous les plans et espère que l'Union prendra au cours de la Conférence des décisions propres à aider les pays en développement à accroître leur infrastructure. Dans un contexte de mondialisation et de privatisation, les fonds nécessaires au développement des télécommunications existent dans le secteur privé, ce qui rend nécessaire la constitution de partenariats.

1.4 Le **Chef de cabinet du Vice-Président de la Commission européenne** rappelle que la CEE a entamé en 1996 un processus de définition commune avec les pays en développement des possibilités mutuellement bénéfiques qu'offre la société mondiale de l'information. La Commission a également consacré d'importantes sommes à la restructuration des opérateurs dans ces pays. Les problèmes de la société de l'information sont par définition mondiaux et leurs solutions ne peuvent être définies qu'à ce niveau. Un travail précieux a été accompli dans des organisations comme l'OMC, l'OCDE, l'OMPI et l'UIT, mais également dans le cadre d'accords bilatéraux. La Commission européenne s'est pour sa part penchée sur les problèmes de fiscalité et de droits de douane, de responsabilité, de respect de la vie privée, de propriété intellectuelle, de contenu illicite ou nuisible et de sécurité et d'authentification. Il s'agit dans un premier stade de rassembler tous les principes directeurs déjà établis par des accords internationaux afin de définir peut-être par la suite les grandes questions prioritaires concernant les mécanismes propres à résoudre ces problèmes et les entités qui

pourraient mettre en oeuvre et faire respecter ces principes. Pour parvenir à cette approche cohérente et globale, la Commission propose à tous les partenaires commerciaux, aux organisations internationales, aux gouvernements et à l'industrie d'oeuvrer ensemble à l'élaboration d'une charte internationale des télécommunications, par le biais d'une conférence internationale qui permettrait de s'accorder sur les solutions à apporter aux grands problèmes du nouvel environnement des télécommunications.

1.5 Le **représentant du Libéria** fait remarquer que l'intervention du représentant de la Commission européenne résume la finalité même de la Conférence et peut être considérée comme traçant les grandes lignes du développement des télécommunications, spécialement en Afrique.

1.6 Le **Président de Worldspace** dit que le développement d'une société peut se mesurer à l'aune de son accès à l'information, mais également de sa maîtrise de la technologie. Dans une partie du monde, les microprocesseurs, les fibres optiques et les satellites ont induit une révolution de l'information alors que dans le monde en développement, des millions de personnes vivent encore à l'ère de l'agriculture. La convergence des technologies peut mener ces populations directement du monde agricole à la "signal culture". Le codage numérique permet de combiner l'ordinateur et le téléphone pour produire une réalité, Internet, qui est supérieure à la somme de ses deux composantes. Mais cette synthèse ne peut se faire sans l'investissement privé, le cadre réglementaire, le capital humain et l'aptitude à s'adapter au changement. Il n'en demeure pas moins que la révolution de l'information est accessible à tout le monde en développement. Worldspace s'y emploie déjà, en créant de nouveaux supports électroniques permettant la transmission directe vers des récepteurs portables, voire portatifs. Elle lancera prochainement trois satellites qui étendront ce service à l'Afrique, au Moyen-Orient, à l'Asie, à l'Amérique latine et aux Caraïbes. Ce système permettra de transmettre du texte, des données et des images conformément aux Recommandations de l'UIT-R. Worldspace s'efforce donc de contribuer à transformer en "inforiches" les régions les moins desservies de la planète, et cette priorité devrait être également celle de la Conférence.

1.7 Le **Président de WorldTel** rappelle que son entreprise a été créée pour mener à bien des projets dans les pays en développement. S'agissant de l'évolution générale de l'environnement des télécommunications, il considère que la privatisation, certes nécessaire, prend une ampleur et un rythme excessifs et est souvent assimilée à la simple vente de l'accès à des opérateurs étrangers; la privatisation doit être planifiée et l'UIT peut aider à cet égard. La question du cadre réglementaire est toujours perçue dans la seule optique nationale, qui est parfois trop limitée; l'UIT devrait là aussi jouer un rôle moteur dans l'élargissement de ce cadre réglementaire à l'échelle sous-régionale lorsque celle-ci est plus adaptée. De manière générale, on a tendance à privilégier les vecteurs et le matériel sur le contenu; or, c'est sur le plan du contenu que les pays en développement ont de grandes possibilités de création; il faut donc élaborer des plans concrets en vue de la création de contenu par les pays en développement. Il faut de même établir dans le Plan d'action de La Valette un programme concret de mise en oeuvre effective des décisions qui restent pour l'instant des slogans. Enfin, si la technologie des télécommunications est par nature mondiale, les débats la concernant sont toujours marqués par des schémas pleins de frontières.

1.8 Le **Ministre de la communication du Sénégal** fait remarquer que le secteur des télécommunications est celui où la relation entre croissance et développement peut être la plus utile à tous. Toutefois, ce secteur ne peut se développer en dehors des technologies de la communication et de l'information. Pour cela, il faut des réformes parfois profondes, ce que le Sénégal a entrepris en libéralisant et privatisant ses télécommunications et en faisant participer le secteur privé à la gestion de l'opérateur principal. Il en va de même dans la plupart des pays africains, et toute l'Afrique se doit d'être un acteur dans cette révolution. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, tous les acteurs d'une révolution peuvent mener celle-ci ensemble et en partager les fruits, ce qui nécessite de la coopération et de la solidarité, mais aussi de la justice. Il faut donc que chaque fois qu'une décision est prise il soit tenu compte des réalités et des intérêts propres de chacun.

1.9 Le **Directeur des communications du Ministère des travaux publics, transports et communications d'Haïti** dit que le développement irréversible de la technologie impose un processus de réforme législative puis d'extension des services de base, en ce qui concerne surtout les pays les moins avancés; or, sur ce plan, toutes les attentes ne sont pas comblées. En Haïti, on entame à peine la réforme du cadre réglementaire, la densité de services est la plus basse de la région, le monopole d'Etat existe toujours et la réforme des taxes de répartition aggrave le problème en privant l'opérateur national de sa principale source de recettes. Le temps presse et les moyens financiers font défaut, aussi l'UIT se doit-elle d'assumer ses responsabilités et d'aider au développement harmonieux du secteur des télécommunications.

## 2 Documents de base de la Conférence (Documents 2, 3 et 4)

2.1 Présentant la Déclaration et le Plan d'action de Buenos Aires (Document 2), le **Directeur du BDT** indique que le Document 2, soumis pour information, aidera la Conférence à concevoir et à élaborer la Déclaration et le Plan d'action de La Valette ainsi qu'à évaluer les progrès réalisés depuis la Conférence de Buenos Aires. En réponse à une question du **représentant de l'Allemagne**, il précise que les travaux des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D seront examinés respectivement par les Commissions A et B de la Conférence et ne seront pas, sauf proposition contraire, débattus en plénière.

2.2 Parlant au nom du Groupe de travail de la plénière sur le Plan d'action, le **représentant de la Syrie** est lui aussi d'avis que le Document 2 pourra servir à l'élaboration du Plan d'action de La Valette et demande que toutes les propositions qui seront présentées en plénière à ce sujet soient directement transmises au Groupe de travail dont les membres ne pourront pas toujours suivre les travaux de la plénière.

2.3 Il est **pris note** de cette demande.

2.4 Présentant le rapport sur la Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (AF-CRDT-96) (Document 3) et le rapport sur la Conférence régionale de développement des télécommunications pour les Etats arabes (AR-CRDT-96) (Document 4), le **Directeur du BDT** fait valoir que la Conférence devra ultérieurement prendre en considération les résultats de ces deux conférences régionales lorsqu'elle s'efforcera de déterminer les activités, programmes et priorités qui formeront le Plan d'action de La Valette et qu'à cette fin le Secrétariat du BDT a élaboré un projet de priorités pour le Secteur du développement de l'UIT (Document 71) qui pourrait servir de base pour la planification stratégique de l'UIT-D.

2.5 Le **représentant de l'Arabie saoudite**, appuyé par le **représentant de la République islamique d'Iran**, souligne avec force l'importance que revêt la tenue de conférences régionales en matière de développement des télécommunications, tant il est vrai qu'au-delà de leurs résultats immédiats elles permettent aux pays intéressés de mieux planifier leur réseau et d'en préciser les modalités de financement. Rappelant qu'il est prévu de tenir une conférence régionale pour l'Amérique latine et une autre pour l'Europe, en particulier pour l'Europe de l'Est, il exhorte l'UIT, par l'intermédiaire de ses Bureaux régionaux et en collaboration avec les institutions financières compétentes, à tout mettre en oeuvre pour favoriser la tenue de ce type de conférence, indispensable chaînon entre pays en développement et pays développés.

2.6 Le **représentant de la Syrie** souscrit à cette intervention et ajoute que nombre de propositions soumises à la Conférence, comme celles présentées par son pays (Document 33), se fondent sur les résolutions et recommandations des conférences régionales mentionnées. En conclusion, il exprime l'espoir que l'UIT continuera à trouver les moyens nécessaires à la tenue de conférences régionales.

2.7 Le **représentant du Liban**, joignant sa voix à celle des deux intervenants précédents, fait valoir que l'intérêt que revêtent les conférences régionales tient non seulement à la qualité des discussions, mais aussi et surtout aux mesures concrètes qui en découlent. Ainsi, le BDT a-t-il aidé concrètement des pays de la Région des Etats arabes dans l'élaboration de cahiers des charges ou de leur plan directeur et dans la mise sur pied d'infrastructures. Il ajoute que les 24 et 25 février 1998 s'est tenue une réunion de suivi de l'AR-CRDT-96 dont le travail très fructueux souligne le rôle que le BDT doit jouer dans l'organisation de réunions de ce type. Le Liban présentera au nom des Etats arabes un document à ce sujet.

2.8 L'**observateur pour l'Autorité palestinienne** appuie les interventions précédentes et attire l'attention des participants en particulier sur la Résolution 4 de l'AR-CRDT-96.

2.9 Le **représentant du Sénégal** fait siennes les interventions des précédents orateurs en ce qui concerne l'Afrique et ajoute qu'il est aujourd'hui communément admis que les besoins réels des clients doivent être pris en ligne de compte, l'UIT faisant office de prestataire de services pour le compte de la communauté internationale; or, les conférences régionales constituent le moyen idéal de déterminer ces besoins avec précision. En conclusion, il souhaiterait que l'examen des demandes et propositions formulées par les conférences régionales ne soit pas limité à la seule plénière mais soit également étendu aux commissions.

2.10 La **représentante des Philippines** fait valoir que les conférences mondiales de développement des télécommunications sont le résultat d'un long travail préparatoire auquel participent toutes les régions et que les résolutions et recommandations que celles-ci approuvent demandent le soutien de l'UIT. Elle ajoute que les décisions prises au niveau international sur des questions aussi importantes que le financement ou le numérotage devraient être reflétées au niveau des pays par l'intermédiaire des conférences régionales et des réunions régionales, comme celle qui s'est tenue à Manille pour l'Asie et le Pacifique, et de coordonnateurs nationaux. Reconnaissant la valeur et l'intérêt que revêtent les conférences régionales, elle plaide en faveur d'un soutien direct accru de la part de l'UIT.

2.11 Le **représentant de l'Arabie saoudite** souligne la nécessité de mettre en oeuvre les résolutions des conférences régionales de développement et souhaite avoir un bilan des mesures adoptées au titre de la Résolution 4 de l'AR-CRDT-96 (Beyrouth).

2.12 Le **Directeur du BDT** rappelle que la Résolution 4 de l'AR-CRDT-96 est fondée sur les dispositions de la Résolution 32 de la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto (1994). Par ailleurs, il indique que la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto a décidé d'organiser deux conférences régionales de développement, raison pour laquelle le BDT a organisé un plus grand nombre de colloques et de séminaires sur le commerce, les finances et les tarifs dans les différentes régions afin de mieux préparer les sujets débattus dans les conférences. L'orateur se déclare convaincu que les travaux de la CMDT-98 seront facilités grâce aux différentes réunions et activités préparatoires menées à bien. Enfin, faisant observer qu'aucune disposition financière n'est prévue en ce qui concerne la mise en oeuvre des décisions et résolutions des conférences de développement, il signale que les besoins chiffrés, tant au niveau mondial que régional, devraient être indiqués dans le Plan d'action de La Valette.

2.13 Le **représentant de la Grèce**, se référant aux Documents 3 et 4, souhaite savoir si les résolutions adoptées dans ces conférences ne concernent que les régions dans lesquelles ont eu lieu les conférences ou si elles ont une portée plus générale.

2.14 Le **Directeur du BDT** relève qu'un certain nombre de résolutions et décisions ont été prises dans un cadre régional, mais que certains problèmes sont communs à toutes les régions; par ailleurs, il indique que les résolutions des conférences de développement n'ont pas valeur de traité, ce qui ne diminue en rien leur intérêt.

### **3 Rapport sur la mise en oeuvre des 12 programmes du Plan d'action de Buenos Aires et activités opérationnelles du BDT de 1994 à 1997 (Documents 5, 64, 87)**

3.1 Le **Chef du Département des politiques, des stratégies et de la programmation**, présentant le Document 87, signale qu'au titre du Programme 1 du Plan d'action de Buenos Aires, le BDT a publié un certain nombre de documents concernant les politiques et stratégies nationales de télécommunication, la réglementation dans le monde, le financement des télécommunications, et organisé plusieurs tables rondes et séminaires dans ces domaines. En ce qui concerne le Programme 2 (Gestion et développement des ressources humaines), outre le projet Mandevtel, le BDT a mis en place un téléprojet et un centre de formation virtuel et assuré des cours de téléenseignement sur le Web. Des normes et directives sur la gestion/développement des ressources humaines ont été élaborées; le BDT a formé le projet, au moyen des excédents de TELECOM, de créer une Université mondiale des télécommunications. S'agissant du Programme 3, des directives ainsi que des documents de formation ont été établis. Au titre du Programme 4, Développement des services de radiocommunications maritimes, l'élaboration de plans directeurs pour le secteur des radiocommunications maritimes devrait se poursuivre, l'objectif principal étant de permettre aux administrations de respecter leurs obligations internationales en ce qui concerne le SMDSM. Quant au Programme 5, des cours régionaux ont été organisés pour le logiciel Planitu, et plusieurs projets pilotes ont été menés à bien. Dans le cadre du Programme 6 sur la gestion des fréquences, le système BASMS, qui devrait être disponible en trois langues, a été élaboré et plusieurs séminaires devraient être organisés au titre de ce programme dans différentes régions. L'orateur indique, en ce qui concerne le Programme 7, que des directives ont été établies et des séminaires organisés pour l'amélioration de la maintenance. Quant aux systèmes de radiotéléphonie mobile cellulaire (Programme 8), un manuel a été élaboré et plusieurs séminaires ont été organisés à ce sujet. Pour le Programme 9, le BDT participe à la mise en place de télécentres communautaires et contribue à

l'utilisation des techniques de communications spatiales pour les zones reculées. Par ailleurs, un certain nombre de manuels et de directives pratiques ont été élaborés, et des séminaires ont été organisés dans le domaine de l'infrastructure de radiodiffusion (Programme 10). Quant aux services d'information (Programme 11), une base de données sur les indicateurs est désormais disponible en ligne. Enfin, l'orateur indique en ce qui concerne le Programme 12 que le BDT participe à différents projets pilotes sur le développement de la télématique et des réseaux informatiques.

3.2 Le **Chef du Département des activités hors siège**, présentant le Document 64, indique que ce rapport contient le compte rendu des activités menées à bien par le BDT de 1994 à 1997 dans les domaines de la promotion du développement des réseaux nationaux, du renforcement de la capacité technique et administrative des organisations nationales de télécommunication, et du développement des ressources humaines dans ce secteur. L'intervenant précise que, dans le passé, le financement de ces activités était assuré en grande partie par le PNUD et la Banque mondiale, mais que ces institutions ont modifié leurs priorités, de sorte que le BDT doit mobiliser des fonds provenant d'autres sources. Comme il ressort de l'analyse détaillée région par région, le nombre de projets a diminué partout, à l'exclusion de l'Amérique latine, et les problèmes de financement ont été sensibles surtout en Afrique. C'est la raison pour laquelle le Conseil de l'Union a attribué un montant de 17,5 millions de dollars EU provenant des excédents de TELECOM à des projets destinés plus particulièrement à ce continent. Pendant la période 1994-1997, le BDT a mis en oeuvre environ 470 projets dans toutes les régions pour un montant de près de 100 millions de dollars EU, formé quelque 2 250 spécialistes, entrepris 170 activités de développement des ressources humaines et organisé un nombre important de séminaires et d'ateliers tant dans le domaine de la formation que dans celui du financement et de la mobilisation des ressources. Enfin, après avoir invité les participants à passer en revue les deux annexes du Document 64, l'orateur souligne que l'une des activités du BDT qui intéresse au premier chef les pays les moins avancés, à savoir l'assistance ad hoc, qui n'était pas incluse dans le Plan d'action de Buenos Aires, a été néanmoins maintenue.

3.3 Le **représentant du Bénin**, présentant le Document 5, note que malgré les progrès réalisés il importe de mettre l'accent sur la formation continue du personnel des télécommunications dans les pays en développement et de fournir un appui à ces pays dans le domaine de la gestion des fréquences et de l'amélioration de la maintenance notamment; à cette fin, l'orateur invite les participants à se référer aux différentes suggestions figurant dans le document soumis par son pays.

3.4 La **représentante des Philippines** fait observer qu'en dépit de leur essor économique, les Philippines subissent de plein fouet le contrecoup de la crise financière du Sud-Est asiatique et souhaiteraient pouvoir à nouveau bénéficier de bourses accordées aux PMA pour assister aux différentes activités organisées par le BDT. Cette demande est appuyée par la **représentante de la Thaïlande**.

3.5 Le **représentant de la Syrie** fait observer, en ce qui concerne le Document 87, que certains documents tels que ceux sur les sources de financement ou les logiciels (BASMS par exemple) doivent être mis à jour régulièrement pour conserver leur pertinence. Par ailleurs, au sujet du Document 64, il rappelle que l'UIT-D doit continuer à fournir une assistance d'urgence, cette assistance étant fondamentale et la véritable raison d'être du Secteur du développement.

3.6 Le **représentant du Kenya** se félicite que le BDT ait élaboré des directives dans le domaine de l'amélioration de la maintenance mais regrette que, compte tenu du manque d'ingénieurs et de spécialistes des logiciels dans les pays en développement, la maintenance logicielle n'ait pas retenu l'attention de l'UIT-D.

3.7 Le **représentant de la Libye**, après avoir rappelé l'importance des télécommunications pour la médecine, l'enseignement, le commerce et l'industrie, note que les télécommunications rurales ne

doivent pas être négligées dans la perspective du développement général et que l'UIT a un rôle important à jouer dans le domaine de la convergence de l'informatique et des télécommunications. De plus, les pays devraient étudier les effets des accords découlant de l'AGCS sur leurs télécommunications et modifier éventuellement leur réglementation dans ce secteur.

3.8 Le **représentant de l'Ethiopie** relève que, selon le Document 64, les PMA en Afrique ont certes bénéficié de bourses et de réunions de formation professionnelle, mais que très peu de projets ont été menés à bien en leur faveur. Il ajoute qu'il serait utile que la présente Conférence fasse en sorte que les décisions prises lors des conférences régionales soient suivies d'effets.

3.9 Le **Directeur du BDT** rappelle que nombre des sujets traités dans les documents seront réexaminés dans le cadre des différentes commissions. En ce qui concerne l'assistance fournie aux PMA, il reconnaît qu'il s'agit là d'un point faible des programmes de l'UIT-D et que c'est l'une des raisons pour lesquelles il souhaite qu'un programme spécifique soit mis en place pour ces pays.

**La séance est levée à 17 h 10.**

Le Secrétaire:  
H. PIETERSE

Le Président par intérim:  
E. BORG